



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive européenne 1907/2006/CE

Produit : **BAKTOL P**

Version du 13/10/2010

### 1 - Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

Désignation commerciale : BAKTOL P

Utilisation : Produit utilisé en œnologie

Fournisseur : SOFRALAB

79 AV. A.A. Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA - FRANCE

Courriel : [lcq@sofralab.com](mailto:lcq@sofralab.com)

Tél . 00 33 (0)3 26 51 29 30 - Fax 00 33 (0)3 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 00 33 (0)1 45 42 59 59

### 2 – Identification des dangers

- Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

- **Classification de la substance selon la directive 67/548/CE :**

Irritant / R37 – R41 – R31

- **Éléments d'étiquetage :**



Irritant

- R37 : Irritant pour les voies respiratoires.  
R41 : Risque de lésions oculaires graves.  
R31 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.  
S39 : Porter un appareil de protection des yeux / du visage.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : BAKTOL P

Version du 13/10/2010

### 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Moyens d'extinction appropriés :</b>	Poudre sèche, Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée, Mousse. Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau.
<b>Equipement de protection :</b>	Porter un équipement anti-incendie complet et une protection respiratoire (appareil respiratoire autonome isolant).
<b>Risques de combustion :</b>	Ne pas respirer les fumées.
<b>Indications annexes :</b>	Eviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. Eviter de pulvériser l'eau directement sur le bac de stockage afin d'éviter tout débordement du produit.

### 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>Précautions individuelles :</b>	Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter tout contact avec la substance. Eviter la formation de poussières. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.
<b>Mesures pour la protection de l'environnement :</b>	Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes. Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.
<b>Méthodes de nettoyage :</b>	Recueillir par moyen mécanique, à l'état sec et rincer la surface souillée abondamment à l'eau. Conserver dans des récipients adaptés et fermés en vue du recyclage ou de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir Rubrique 13).

### 7 - Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

<b>Manipulation :</b>	Eviter toute formation de poussières. Eviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux. Ne pas boire et ne pas manger pendant le travail. Se référer au paragraphe 8. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.
<b>Prévention des incendies :</b>	Tenir à l'abri des sources d'inflammation. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
<b>Stockage :</b>	Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : BAKTOL P

Version du 13/10/2010

## 8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CE



Equipements de protection obligatoires

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.



Protection des voies respiratoires

Porter un masque anti-poussière dans les lieux peu ventilés (à cartouches avec filtre P1).



Protection des yeux

Port de lunettes de sécurité (EN 166) si la concentration en poussières dans l'air est excessive.



Protection des mains

	En cas d'immersion	En cas de contact par projection
Type de gant	Caoutchouc nitrile	Caoutchouc nitrile
Epaisseur du revêtement	0.11mm	0.11mm
Temps de rupture	> 480min	> 480min

Ne pas utiliser de gants en cuir.

**Mesures d'hygiène :** Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les aérer et les nettoyer fréquemment.

**Limites d'exposition :** TLV TWA : 2 ppm (SO<sub>2</sub>)

## 9 - Propriétés physiques et chimiques

### Informations générales :

- Aspect : Poudre
- Couleur : Blanc
- Odeur : Piquante, odeur faible de dioxyde de soufre
- Masse moléculaire : 222,3 g/mol

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

- Coefficient de partage : Non applicable
- pH (à 50 g/L H<sub>2</sub>O) : 3,5 – 4,5 (5%(m))
- Densité (20°C) : 1,20 kg/L H<sub>2</sub>O

### Autres informations :

- Solubilité dans l'eau (à 20°C) : 450 g/L
- Point de fusion : >150°C
- Température d'auto-inflammation : Non précisé
- Température de décomposition : Non précisé
- Densité apparente : 1,1 à 1,3 g/cm<sup>3</sup>
- Pression de vapeur (20°C) : Non précisé
- Point éclair : Non précisé

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Produit : BAKTOL P**

Version du 13/10/2010

### 10 - Stabilité et réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

- **Conditions à éviter** : Fort réchauffement (>150°C) / Eviter l'humidité.
- **Matières à éviter** : Acides et agents d'oxydation, nitrites, nitrates, sulfures.
- **Produits de décomposition dangereux** : Gaz toxiques (dioxyde de soufre).

### 11 - Informations toxicologiques

**Toxicité aiguë :**

DL50 (oral, rat) env. 2300 mg/kg  
 CL50 (inhalation, rat) >5,5 mg/L (4h)  
 Faiblement toxique après ingestion unique.  
 Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

**Autres données :**

Lésions oculaires graves / Irritation (lapin) : Dommages irréversibles.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues. Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

### 12 - Informations écologiques

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Effets écotoxiques :

- Poissons (poisson rouge doré) CL50 460-1000 mg/L (96h).
- Crustacés planctoniques (Daphnia magna) CL50 104 mg/L (48h).
- Microorganismes (Pseudomonas sp) CE10 > 32 mg/L (17h).
- Algues (Scenedesmus subspicatus) CL50 56 mg/L (72h).

Demande chimique en Oxygène (DCO) : env. 140 mg/g

### 13 – Considérations relatives à l'élimination

**Produit** : Les produits chimiques doivent être éliminés ou recyclés en accord avec les réglementations nationales.

**Emballage** : Les emballages doivent être éliminés selon les réglementations en vigueur dans chaque pays ou doivent être éliminés à travers un circuit de reprise d'emballages.

### 14 - Informations relatives au transport

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Produit : BAKTOL P**

Version du 13/10/2010

## 15 - Informations réglementaires

**Classification selon :** La Directive 67/548/CE (Substances dangereuses) et ses adaptations.  
A aussi été pris en compte le Règlement (CE) n°1272 /2008 et ses modifications (453/2010 Annexe I)

## 16 - Autres informations

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont issues des données de nos fournisseurs.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

**Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 :** R37 : Irritant pour les voies respiratoires.  
R41 : Risque de lésions oculaires graves.  
R31 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### Classification selon le règlement 1272/2008 :

Lésions oculaires graves / Irritation oculaire : Cat. 1 / H318

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Cat. 3 / H335



- 
- Danger
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
- P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P261 : Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.  
P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin, en cas de malaise.  
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.